

# **PRESTATIONS DE COLLECTE, TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET EXPLOITATION DES DECHETTERIES**

## **LOT N°3**

### **PRESTATIONS DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

## **AVENANT N°5**



#### **A / Renseignements relatifs au marché**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais

Titulaire initial du marché :

#### **ALPES ASSAINISSEMENT**

Objet : **Prestations de collecte, transfert, transport et traitement de déchets ménagers et assimilés et exploitation des déchetteries. Lot n°3 : Exploitation des déchetteries.**

Montant annuel initial du marché : partie fixe 185 117,80 €/an HT et partie variable 247 068,11 €/an HT soit 3 025 301,37 € HT en tranche ferme sur la durée globale du marché.

Avenants précédents ayant un objet autre que la modification du montant du marché :

Avenant n°1 : lots 1 2 et 3 : modification de la formule de révision des prix

Avenant n°2 : lot 1 : mise en place de la redevance incitative à titre expérimental

Avenant n°3 : lot 3 : modification du mode de facturation des recettes de valorisation des métaux et papiers issus des déchetteries

Avenant n°4 : lots 1 2 et 3 : modification de la définition des termes composant la formule de révision des prix

## **B / Objet de l'avenant**

### **Le présent avenant vise à la prolongation de la durée du marché.**

Le marché arrivant à échéance en juillet 2013 et suite à l'étude relative à l'audit du contrat et au mode de gestion du service public de gestion des déchets, la Communauté de Communes du Briançonnais souhaite prolonger le contrat actuel afin de finaliser l'étude en cours sur le futur mode de gestion.

Ainsi, la durée du contrat est prolongée jusqu'au 4 décembre 2013 inclus.

Sur l'hypothèse d'une prolongation de 4 mois, le marché, d'un montant initial H.T de 3 059 3339,78 € HT, s'élèvera en estimation à 3 205 022,63 € HT base avril 2006, soit une hausse de 4,76%.

Ceci reste une estimation qui ne peut présager des quantités réellement exécutées d'ici la fin du marché, ni de la date exacte de mise à disposition du quai de transfert de la collectivité maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres dispositions actuelles du contrat reste inchangé.

## **C / Signatures**

A, le,

*Le représentant légal  
du pouvoir adjudicateur,*

*Le titulaire,*